

Réf. Qualité : SUFCA/FE.65/C - Version du 21/05/2021

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation demandée : APPROCHE NEUROPSYCHOLOGIQUE DE LA MUSICOTHERAPIE : Comprendre, s'Adap-ter et Intervenir

Dates et durée de la formation : du 30/06/2022 au 02/07/2022 soit 20h00 en présentiel

Coût de la formation : 660,00 € net de taxes

université de Caen Normandie – UFR PSYCHOLOGIE
esplanade de la Paix 14032 CAEN CEDEX 05

Gestionnaire de la formation : Nom : BIRON Véronique Coordonnées : psychologie.fc@unicaen.fr

Attention : fiche à retourner impérativement au gestionnaire en charge de la formation. Sans cette fiche complétée, l'inscription ne pourra être prise en compte

STAGIAIRE :

- Nom d'usage : Nom patronymique :
 - Prénom : Fonction :
 - Adresse postale :
 - Adresse électronique :
 - Téléphone fixe/portable :
 - Date et lieu de naissance :

Montant pris en charge par le stagiaire :

€

Date :

Nom :

Signature du stagiaire :

ENTREPRISE :

- Raison Sociale :
 - Activité :
 - Représenté(e) par :
 - Personne à contacter (nom, qualité) :
 - Adresse :
 - Adresse de facturation (si différente) :
 - Adresse électronique :
 - Téléphone fixe/portable :
 - SIRET :
 - Code APE : - N° RNA (pour les associations) :
 - TVA intracommunautaire :
 - Votre entreprise a un service facturier* : ☐ oui – ☐ non
 Si oui n° et bon de commande joint au bulletin :

Montant pris en charge par l'entreprise :

€

Une demande de subrogation a-t-elle été adressée à votre financeur*? oui - non

Si oui, merci de remplir les informations concernant le financeur.

Date :

Nom/Fonction :

Cachet et signature de l'entreprise (obligatoire) :

FINANCEUR (OPCO...) :

- Nom du financeur :
 - SIRET :
 - Adresse :
 - Référent/correspondant : Téléphone :
 - Adresse électronique :

Montant pris en charge par le financeur :

Le financeur prendra-t-il en charge le coût total de la formation*? : oui - non

Si non, merci de préciser le montant pris en charge :

€

Cachet et signature du financeur

(OU joindre la demande de subrogation transmise à votre financeur ou tout autre document qui atteste de la subrogation (obligatoire))

Cette fiche fait office de devis. À réception de cette fiche, un contrat individuel ou une convention de formation sera établi. Pour plus d'informations concernant les modalités d'entrée, le contenu et l'organisation de la formation, les modalités d'évaluation, voir le programme joint.

Conditions Générales de Vente Formation Professionnelle UNICAEN

Approuvées au CA du 23/04/2021

Présentation : L'université de Caen Normandie · UNICAEN, établissement d'enseignement supérieur, propose une activité de formation professionnelle. Son siège social est établi Esplanade de la Paix à Caen.

UNICAEN développe, propose et organise des actions concourant au développement des compétences qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle (actions de formation ; actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ; actions de formation par apprentissage). Ces formations professionnelles peuvent se dérouler selon les modalités suivantes : formations en inter et intra entreprises, en présentiel, à distance ou mixtes (associant à la fois présentiel et à distance). Ces formations sont diplômantes, certifiantes ou qualifiantes aux niveaux 5, 6, 7 et 8 selon le cadre européen des certifications.

Objet : L'acceptation de tout contrat ou convention passé avec UNICAEN notamment via l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un mail, d'un courrier, ou d'un devis avec bon pour accord, emporte l'adhésion entière et sans réserve du co-contractant aux présentes conditions générales de vente dès leur visa par le co-contractant.

Inscription : Le candidat entre en contact direct avec la composante d'enseignement dans laquelle il souhaite effectuer sa formation.

En cas d'acceptation de la candidature, une confirmation d'inscription est adressée au co-contractant par courrier ou mail.

Les modalités de règlement des frais de formation figurent au contrat ou à la convention. UNICAEN doit être avisée des modalités spécifiques de prise en charge des frais de formation au moment de l'inscription (notamment concernant les modalités de justification de l'action) ou lors de la prise en charge par un financeur, si possible avant le démarrage de la formation.

Obligations respectives des parties : Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, un contrat ou une convention est adressée au(x) co-contractant(s) (autant d'exemplaires que de parties au contrat). Les co-contractant(s) s'engagent à retourner à UNICAEN, l'ensemble des exemplaires signés, revêtus du cachet de l'organisme (si partie à la convention).

Si le co-contractant est le bénéficiaire de la formation, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L. 6353-3 du Code du travail.

À l'issue de la formation, une facture et un certificat de réalisation ou une attestation de fin de formation seront adressés au(x) co-contractants ou au financeur.

Annulation ou report du fait de UNICAEN : Conformément à l'article L. 6354-1 du code du travail, en cas de résiliation de la convention ou du contrat, l'organisme de formation remboursera aux financeurs les sommes éventuellement versées qui seraient indûment perçues du fait de l'absence de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation. En cas de modification par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à la convention, le co-contractant se réserve le droit de mettre fin à la convention.

a- UNICAEN pourra être amenée à annuler la formation initialement prévue. Dans cette hypothèse, UNICAEN s'efforcera de proposer une session de remplacement et un avenant au contrat ou à la convention sera conclu entre les parties.

Dans le cas où la mise en place d'une nouvelle formation dans des conditions identiques s'avérerait impossible, le contrat sera résilié. UNICAEN remboursera au co-contractant l'intégralité du règlement déjà effectué.

b- S'agissant de la formation continue, en cas de réalisation partielle de la formation du fait de UNICAEN, la facturation se fera au prorata temporis des heures réalisées par rapport au nombre d'heures prévues. Les financeurs seront remboursés le cas échéant des sommes indûment perçues.

c- S'agissant de la formation en apprentissage, en cas de réalisation partielle de la formation du fait de UNICAEN, la facturation se fera au prorata temporis étant entendu que tout mois débuté est dû (Article R6332-25 du Code du travail). Les financeurs seront remboursés le cas échéant des sommes indûment perçues.

Annulation ou report du co-contractant avant le début de la formation : Toute annulation doit être communiquée par écrit en recommandé avec accusé de réception à UNICAEN.

Si une annulation intervient moins de dix jours francs avant la date de début de la prestation, hors cas de force majeure, UNICAEN se réserve le droit de facturer les sommes qu'elle aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette prestation et a minima 190€. A ce titre elle se réserve le droit de facturer des frais d'annulation pouvant atteindre la totalité du prix de la prestation.

UNICAEN offre la possibilité avant le début de la prestation, de substituer au participant inscrit une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins avec l'accord du responsable pédagogique.

Si l'abandon résulte d'un cas de force majeure affectant le co-contractant, dûment reconnu (événement imprévisible, irrésistible et extérieur) et signalé par lettre recommandée avec accusé de réception, en joignant toutes les pièces justificatives utiles, UNICAEN remboursera les sommes perçues.

Annulation ou report du co-contractant dans le cadre de la formation continue après le début de la formation : En cas d'annulation, UNICAEN se réserve le droit de facturer à titre de dédommagement directement au co-contractant jusqu'à la totalité du prix de la prestation.

a. Si l'abandon est le fait de la rupture du contrat de travail ou d'un cas de force majeure affectant le stagiaire, dûment reconnu (événement imprévisible, irrésistible et extérieur) et signalé par lettre recommandée avec accusé de réception, en joignant toutes les pièces justificatives utiles, le paiement n'est dû qu'au prorata temporis des heures de formation assurées par UNICAEN.

b. Modalités de facturation en cas d'absence du stagiaire pendant la formation (hors cas de force majeure) :

- dans le cadre d'un financement individuel, l'ensemble des heures prévues sera facturé au bénéficiaire,

- dans le cadre d'un financement par l'employeur, en cas d'absence à la demande de l'employeur ou d'absence injustifiée au regard du code du travail, UNICAEN se réserve le droit de facturer à l'employeur l'ensemble des heures prévues non réalisées,

- si l'absence du stagiaire entraîne la réduction du montant de la prise en charge des frais de formation par les financeurs prévus, UNICAEN se réserve le droit de facturer au co-contractant les sommes dues.

Annulation ou report du co-contractant dans le cadre de l'apprentissage après le début de la formation : UNICAEN facturera tout mois commencé par l'apprenti.

Délai de rétractation (financement individuel) : Dans le cas d'un financement individuel, un délai de rétractation de 14 jours s'applique.

Cas particulier CPF : L'utilisation de la plate-forme moncompteformation.gouv.fr implique l'engagement de toutes les parties au respect des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) et des Conditions Particulières définies par la Caisse des Dépôts et Consignation. Plus d'informations sur le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generales-utilisation>

Démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) : UNICAEN s'engage à accompagner le bénéficiaire dans sa démarche, notamment dans la constitution et dans l'inscription de son dossier dans le cadre du processus de contractualisation et à présenter le dossier au jury de validation. La prestation forfaitaire d'accompagnement et les frais d'inscription et de passage en jury à UNICAEN peuvent constituer deux étapes dans le processus de contractualisation. Cette convention est exclusive de toute autre prestation et n'inclut pas la prise en charge financière des prescriptions du jury de V.A.E. en cas de validation partielle.

Paiement : Les prix sont exonérés de TVA. Ils sont exprimés, selon le contrat ou la convention signé(e), en tarifs horaires, forfaitaires, ou fixés par accord entre les parties. Ils comprennent la formation, les supports pédagogiques et les frais annexes. Les factures sont payables immédiatement et sans escompte.

Pour les co-contractants individuels payant eux-mêmes leur formation continue, dans des cas exceptionnels dûment motivés, une demande d'échéancier peut être adressée à l'agence comptable de UNICAEN, après réception de la facture. Le co-contractant individuel doit, dans un premier temps, prendre contact avec la composante concernée.

En cas de règlement par un organisme financeur, il appartient au co-contractant d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'organisme avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription.

Défaut de paiement : En cas de défaut de paiement dans le délai imparti après envoi de la facture, une première relance est envoyée au débiteur par l'agent comptable de UNICAEN. En l'absence de règlement de ladite créance, une seconde relance sera émise.

Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, un état exécutoire est adressé au débiteur par l'agent comptable de UNICAEN qui procédera au recouvrement contentieux. Sans paiement dans un délai de 15 jours des poursuites seront engagées entraînant des frais supplémentaires de recouvrement à la charge du débiteur.

Différends éventuels : Tous les litiges qui pourront survenir à l'occasion de la présente convention feront l'objet d'une recherche de résolution amiable de bonne foi entre les parties (guichet unique : reclamations.fc@unicaen.fr). A défaut de résolution amiable et, éventuellement après recours au médiateur de l'académie (mediateur.caen@ac-normandie.fr), le litige sera porté devant le tribunal compétent.

Propriété Intellectuelle : Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins. Le co-contractant s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable de UNICAEN, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

Informations relatives aux apprenants : Les informations demandées aux apprenants sont nécessaires à la gestion de leur dossier et font l'objet d'un traitement informatique. Ces données sont utilisées tout au long de la formation afin de gérer le suivi du dossier de l'apprenant au sein de l'université de Caen Normandie, représentée par son Président ainsi que pour communiquer des informations relatives à la formation ou à la vie de l'institution. Conformément à la législation, les informations collectées peuvent être transmises aux services compétents du rectorat, du ministère ou des organismes financeurs. Les données collectées sont conservées durant toute la période de formation puis archivées selon les directives du livre II du code du patrimoine. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 sur la protection des données, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et de suppression des données le concernant. Droit qu'il peut exercer en contactant le Service Universitaire de Formation Continue et d'Apprentissage (SUFA) de l'université de Caen Normandie par courriel (sufca.sco@unicaen.fr) ou par téléphone (02.31.56.58.12.) ou, en cas de difficulté, en saisissant le Délégué à la Protection des Données de l'université par courriel (dpo@unicaen.fr). L'apprenant peut aussi déposer un recours auprès de l'autorité de contrôle (<http://www.cnil.fr>) s'il estime que ses droits n'ont pas été respectés. Ce traitement a été instruit par le Délégué à la Protection des Données et porté au registre informatique et libérés de l'établissement sous le numéro C45-20150401-01R1.